



centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018



Éléments de contexte

La croissance de l'économie française, bénéficiant de l'amélioration du contexte mondial et européen, s'est renforcée et atteint +1.7% en 2017 (contre +1% ces 3 dernières années). Le taux de chômage continuerait de baisser. L'inflation quant à elle resterait stable autour de 1% en nette hausse par rapport à 2016 (0.4%), ce regain provenant de l'augmentation des prix de l'énergie.

Le pouvoir d'achat et la consommation ralentiraient légèrement.

Au niveau régional, Le bilan économique s'est amélioré, ces deux dernières années, confirmant ainsi la tendance amorcée en 2015.

L'emploi salarié évolue à la hausse. Principalement dans le secteur de l'hébergement-restauration, le commerce et l'industrie agro-alimentaire. Il confirme son dynamisme avec +1.5% au second trimestre 2017.

Après 8 années de hausse, le chômage recule de 0.3% en 2016 mais reste au-dessus de la moyenne française (+0.2%). Cette amélioration profite principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de longue durée. Ce taux poursuit sa baisse en 2017.

La création d'entreprise est incitée par de nouvelles sociétés et entreprises individuelles. Les deux secteurs qui bénéficient de cette croissance sont les services aux entreprises (+18.9%) et aux particuliers (+11%). Même si cette hausse se ralentit au cours de l'année 2017, elle reste meilleure que la tendance nationale.

Après une forte hausse en 2015, en lien avec d'importants programmes de logement sur la Ville d'Ajaccio, le nombre des autorisations de construction des logements neufs revient en 2016 à un niveau équivalent à celui de 2013-2014. En 2017 le nombre d'autorisation de construire retrouve une dynamique et atteint 5 200 fin juin (+6%).

En ce qui concerne l'agriculture, 2016 est une année de haut niveau de production pour les vignerons, les agriculteurs et les producteurs.

2016 marque également la reprise à la hausse des trafics de passagers dans les ports et aéroports de Corse avec 8.9 millions de voyageurs.

Les croisières augmentent fortement. La ville d'Ajaccio accueille 7 croisiéristes sur 8 (pour plus d'un million de passagers).

Le contexte institutionnel

La création (par la loi NOTRe) au 1 janvier 2018 d'une Collectivité de Corse rassemblant les compétences de la CTC et des deux départements modifie considérablement le rapport de forces. Ainsi sur le territoire communautaire, l'action de proximité se trouve être partagée entre les services municipaux et communautaires d'une part et les services territoriaux d'autre part.

Dans ce contexte, il est important que le bloc constitué de la CAPA et de ses communes membres puisse s'affirmer plus encore, afin que les destinées du territoire puissent être arbitrées et décidées à l'échelle pertinente du bassin de vie.

La prise de compétence sociale s'imposait donc.

La Collectivité de Corse est à présent le chef de file de l'action sociale sur le territoire de la Corse : elle exerce de plein droit les compétences anciennement dévolues aux départements, c'est-à-dire, pour ce qui nous intéresse : les situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes.

La réforme du paysage institutionnel aurait été « bancale » au détriment des territoires infrarégionaux si la réforme régionale n'avait été doublée d'une transformation de la structuration locale (création d'une intercommunalité sociale).

La montée en compétence sociale de la CAPA, actée en octobre 2016, a abouti le 16 novembre 2017 à la création du CIAS du pays ajaccien. Elle fait de l'intercommunalité un pivot de l'action sociale du territoire.

Le CIAS, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018, se substitue au CCAS d'Ajaccio en élargissant son champ d'intervention à l'ensemble du périmètre communautaire, avec pour objectifs :

-> **L'équité** de traitement qui va s'appliquer à l'échelle communautaire et donc à tous les villages de la CAPA aujourd'hui démunis d'outils de ce type.

-> **L'efficacité** de l'action car les analyses des besoins sociaux se feront sur un territoire de vie plus pertinent et donneront donc des éléments plus précis à exploiter : territorialisation de l'action en fédérant le réseau et les moyens.

-> **La globalité** de l'action qui va positionner la CAPA comme le maillon manquant entre la collectivité unique et les territoires.

Parallèlement l'intercommunalité a élaboré un projet social de territoire afin de se doter d'une gouvernance sociale, se plaçant ainsi comme l'interlocuteur privilégié de la nouvelle collectivité de corse.

La CAPA acquière toute légitimité pour proposer à la collectivité de corse un schéma de coopération institutionnelle favorisant le décroisement des politiques sociales, dans lequel la délégation de compétences pourrait s'expérimenter.

Le projet social de territoire et la feuille de route 2018 du CIAS

Les lignes majeures du portrait social du territoire

Un territoire de plus de 82 000 habitants :



- en forte dynamique démographique,
 - animé par des mobilités résidentielles encore bloquées par l'insuffisance de petits logements,
 - au sein duquel les structures familiales sont stables,
 - au sein duquel il est prévisible que les populations de moins de 15 ans se stabilisent voire diminuent,
-
- dont les besoins liés à la petite enfance devraient pouvoir être pris en compte de façon satisfaisante par les structures et les services existants, sans dynamique supplémentaire, sinon une réflexion sur leur coordination et leurs charges de fonctionnement,
 - qui doit porter une attention forte sur les indicateurs de fragilité de la jeunesse (plus de 13 000 jeunes de 10-24 ans) parmi lesquels : les taux de parentalité précoce, les taux de scolarisation et le décrochage scolaire (jeunes non scolarisés et sans emploi) qui présupposent des difficultés d'insertion professionnelle, les capacités à acquérir de l'indépendance ou de l'autonomie dans la vie,
 - qui accueille une population vieillissante, sachant que l'indice de vieillissement des générations âgées progressera encore au cours des prochaines décennies, ce qui alerte sur le rapport s'affaiblissant entre le nombre d'aidants et le nombre de personnes à aider,
 - marqué par la précarité puisque près du tiers de la population n'a pas les revenus suffisants pour « joindre les deux bouts »,
 - où les inégalités de revenus se sont accentuées au cours de la dernière décennie.

Les axes du projet social

- Investir en faveur d'un projet jeunesse

- “ Informer et communiquer, deux cibles prioritaires: les jeunes et les acteurs de jeunesse.
- “ Repérer et accompagner où comment entrer en contact avec les jeunes ? Quatre modes opératoires à expérimenter
- “ Sensibiliser et mobiliser pour une jeunesse actrice de son avenir et de son territoire

- Promouvoir la place des séniors

- “ Rendre lisible l'offre de services sur le territoire : Informer et communiquer auprès des séniors, de leurs aidants familiaux et professionnels
- “ Rendre accessible l'offre de services sur tout le territoire
- “ Développer la prévention et le logement adapté

- Lutter contre toutes les formes de précarité ou comment mettre en œuvre une politique de cohésion sociale?

- “ Réaliser un inventaire, un atlas, un qui fait quoi...: recenser pour informer et rendre accessible les ressources du territoire
- “ Agir sur la satisfaction des besoins primaires : manger, se loger, se déplacer...
- “ Le lien social comme moyen de lutte contre la précarité

Ces 3 axes sont complétés par un quatrième relevant de la configuration de l'outil (CIAS) au service du projet social : Installer le CIAS.

Il s'agit d'identifier les points stratégiques du territoire, d'améliorer l'information du public, d'organiser la formation des personnels, de systématiser le pré-accueil social, de décloisonner les fonctionnements, d'adapter l'organigramme du CIAS, d'évaluer le travail social et les pratiques professionnelles.

La feuille de route 2018 du CIAS

Ses Compétences

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social, en étroite liaison avec les institutions publiques et privées. (art L123-5 du CASF) :

- ▶ Il agit directement en proposant des services, en attribuant des aides....

Il a des compétences :

- Obligatoires : aides légales/Domiciliation/ ABS

- Adaptées/facultatives: représentent plus de 80% de ses activités (aides matérielles et financières, le portage de repas, les animations, l'épicerie éducative....)

- ▶ IL anime un réseau de partenaires

- Rôle de coordonnateur/animateur de réseau. Le CIAS ne fait pas tout. Il s'appuie également sur les autres acteurs de son territoire d'intervention.

- Développe des partenariats (associations: ACPA, CIDFF, Iseme...etc/ institutions: CARSAT, CPAM, EHPAD/Collectivités: Collectivité de Corse, communes,....)

Les objectifs fixés pour 2018

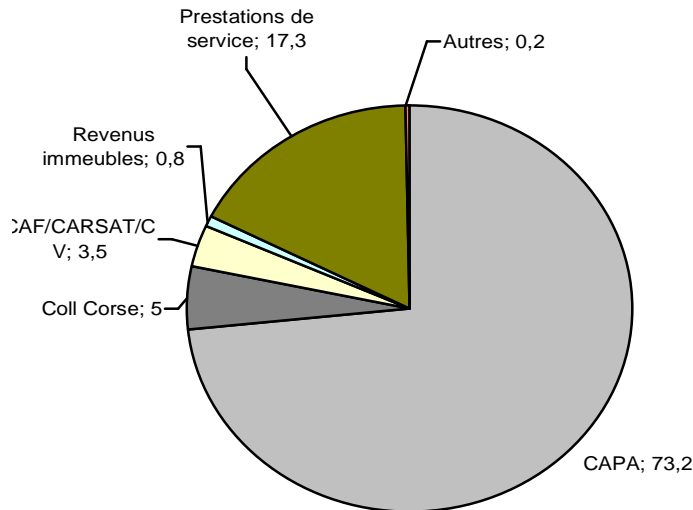
L'année 2018 sera pleinement consacrée à l'installation du CIAS, de sa gouvernance, des objectifs qui lui sont assignés d'inventorier les moyens du territoire, de structurer les réseaux pour en favoriser l'animation et en organiser le développement social, qui ne doit plus rester un vain mot, un affichage, un tiroir vide de réalisations et de projets.

Deux grands objectifs :

- ▶ Maintenir un même niveau d'intervention sur la Ville d'Ajaccio tout en déployant l'ensemble des services et actions sur le reste du territoire intercommunal: réorganiser les services, trouver des points d'appuis en dehors d'Ajaccio, ...etc.
- ▶ Actualiser, approfondir et enrichir le diagnostic de territoire:
 - Collecte des données: Le qui fait quoi ; les moyens et ressources disponibles; les besoins....etc.
 - Création d'outils / supports de lecture et de diffusion: fiches, annuaire, ...etc.

La structure budgétaire

Structure des recettes



	CIAS (€/arrondis)	CIAS Ajaccio (en %)	CCAS/CIAS en France (en %)
Produits de fonctionnement	2 275 000.00		
Subvention d'équilibre	1 670 000.00	73.2	49
Participation collectivité de Corse	110 000.00	5	5(Département)
Dotation Etat	0	0	2
Participation contrat de Ville /CAF/CARSAT	80 000.00	3.5	
Revenus immeubles	19 000.00	0.8	5
Prestations de service	392 000.00	17.3	22
Autres	4 000.00	0.2	17

La subvention d'équilibre

Le volume financier nécessaire pour mener à bien les diverses missions du CIAS est de l'ordre de 2 275 000 €. Il ne comprend pas les prises en charges directes par la CAPA de certaines dépenses comme celles relatives à la mise à disposition de locaux, la maintenance et l'entretien, la contribution des services de la DSI et du courrier. Cela mérite d'être signalé pour bien comprendre que le soutien de la collectivité de rattachement va au-delà de la subvention annuelle de 1 670 000 € permettant d'équilibrer les comptes.

Les participations de la Collectivité de Corse :

Cette participation résulte d'une part de la rémunération du traitement de dossiers d'aides légales (de 13 à 17 € le dossier) et d'autre part de participations versées dans le cadre de divers appel à projet : 45 000 € au titre de l'appel à initiatives relatif à la mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, 40 000€ au titre des dispositifs d'aides alimentaires et enfin 25 000€ dans le cadre de partenariats sur les dispositifs « boutique puériculture et animations en faveur des séniors.

Les participations du contrat de Ville, de la CARSAT et de la CAF :

Le contrat de Ville devrait reconduire ses participations à hauteur de 80 000€ pour le financement de dispositifs comme l'épicerie éducative, les paniers de la solidarité, les animations, le transport Séniors et la boutique puériculture. En plus de ces participations, nous bénéficierons d'un financement pour mener à bien l'expérimentation d'une nouvelle forme d'intervention en travail social.

Les prestations de service :

Les prestations de service comprennent la vente de repas, la participation des usagers à l'achat de produits de l'épicerie éducative et aux animations séniors, les dossiers traités pour la CARSAT par le CIAS.

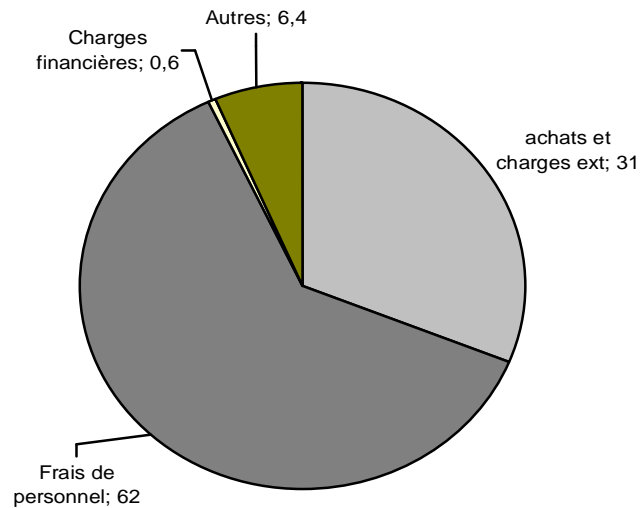
Les revenus des immeubles :

Enfin il sera difficile de réviser les loyers des immeubles, certains étant dérisoires, eu égard à l'ancienneté des baux au profit des mêmes locataires. Le revenu annuel des immeubles est de l'ordre de 19 000 € (8 appartements, un local commercial et deux garages). Par ailleurs 2 logements fermés pour cause de péril depuis plusieurs années sont en voie d'être restaurés. Ces locaux une fois réhabilités serviront à l'hébergement d'urgence ou temporaire.

En conclusion L'équilibre budgétaire reste fragile. Il est fortement dépendant de la subvention d'équilibre, beaucoup plus qu'en moyenne nationale.

La structure budgétaire

Structure des dépenses



	CIAS (en euros arrondis)	CIAS (en %)	CCAS/CIAS en France (en %)
Charges de fonctionnement	2 275 000.00		
Achats et charges externes	705 000.00	31	24
Frais de personnel	1 420 000.00	62	61
Charges financières	15 000.00	0.6	0,6
Dont intérêts emprunts	0	0	
Autres	135 000.00	6.4	14,4

Cela a été souligné plus haut, la CAPA prend en charge directement certaines dépenses.

On peut considérer que la structure des dépenses du CIAS est comparable à celle des autres CIAS/CCAS de France.

Les objectifs fixés en 2018 au CIAS

Déployer l'ensemble des services et actions sur la totalité du territoire intercommunal et approfondir le diagnostic de territoire

	Moyens budgétaires analytiques (arrondis)	% budget
Contribuer à lutter contre la précarité	840 000.00	37
Promouvoir la place des seniors sur le territoire	858 000.00	38
Missions en direction de la jeunesse et de la petite enfance	78 000.00	3.5
Diagnostic- état des lieux	55 000.00	2.5
Divers (administration, immeubles,...etc.)	444 000.00	19
Total annuel	2 275 000.00	100

Les actions et services du CIAS



Contribuer à lutter contre la précarité : sécuriser les parcours de vie et favoriser l'accès aux droits

Les paniers de la solidarité

Concernent près de 212 personnes pour un volume distribué de plus de 7000 colis. Le coût moyen par famille suivie est de 535 €. La charge annuelle est de 114 000 € compensée en recette par des crédits du Contrat de ville et de la collectivité de Corse. L'effort social supporté par le CIAS est de 76 000 €. Il faut mentionner à cet endroit les dons en nature de commerces (principalement les établissements Leclerc). Les produits distribués sont ainsi très variés (boitages, frais, surgelés,...etc.).

L'épicerie éducative

Permet d'apporter une dotation en produits alimentaires à des familles fragilisées par des revenus faibles. Une centaine de familles est suivie (264 personnes) pour un coût moyen unitaire de 1 900€. Les usagers de l'épicerie, dont l'espace est aménagé en libre service, s'engagent par contrat à bénéficier d'un accompagnement social centré sur la maîtrise du budget familial. En contrepartie de ces obligations, les produits d'épicerie ne leur sont facturés que 10% du prix réel. La durée de l'accompagnement peut aller jusqu'à 6 mois. L'offre alimentaire est un prétexte à la mise en place d'un plan d'actions plus important dont l'objectif est de restaurer la confiance des usagers. Une réflexion, est actuellement menée, par le pôle développement social, sur le fonctionnement de ce dispositif et les actions qui pourraient être développées pour le rendre plus efficient encore; Proposer la mise en place de différents types de contrats selon la problématique de la famille et de son évolution dans le dispositif épicerie : Contrat de type « AEB » : Contrat de type « Actions collectives » Contrat de type « Aide au projet »; Travailler en binôme (AS/CESF) en amont sur la pertinence des orientations des familles vers l'épicerie...etc.).

Les aides financières

Le soutien des usagers atteints par la précarité, par l'octroi de secours sur la base d'une analyse sociale, est une des missions historiques des CCAS et CIAS. Cette mission est évaluée chaque année à quelques 90 000 € pour les aides financières d'urgence et 20 000€ pour les aides de Noël (bons alimentaires et bons jouets). Cependant, le règlement des aides, qui limite à 300€ par an et par famille, le montant de l'aide, ainsi que le nombre de dossiers traités (environ 540/an) conduit à s'interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif. Ainsi l'expérimentation sociale qui est conduite doit permettre de proposer un mode d'intervention et un accompagnement social revisités. Une dotation supplémentaire de 25 000€ (financée totalement par le contrat de Ville) sera mobilisée tout au long de cette année.

L'instruction des aides légales et la domiciliation

Un référent et 3 agents polyvalents assurent Accueil, information et orientation de toutes demandes d'aides sociales légales et de RSA. Ils accompagnent également les usagers dans leurs démarches administratives (demande de logements, dossier de retraite...etc). 110 000€ sont consacrés pour permettre la réalisation de ces missions obligatoires.

Par ailleurs environ 170 personnes sont domiciliées au CIAS. La domiciliation administrative permet aux personnes sans domicile fixe de bénéficier d'une adresse administrative pour l'ouverture de leurs droits.



Promouvoir la place des séniors sur le territoire

Il s'agit ici de : Lutter contre l'isolement des séniors , favoriser le maintien à domicile et favoriser la participation citoyenne

Le portage de repas

Cette action a un coût de près de 500 000 € pour une recette de l'ordre de 330 000 €.

Ce service a connu de grandes difficultés en 2017, consécutifs à l'incapacité pour deux des 5 agents affectés à ce service de poursuivre leur mission.

2018 devrait voir un retour progressif à la normal pour permettre son développement et son installation sur le territoire rural intercommunal (fin 2018, début 2019).

Les animations proposées par la Maison des aînés

Thés dansants, activités ludiques, activités de la Semaine bleue et voyage annuel sont proposés. Les moyens mis en œuvre sont évalués à quelques 180 000 € pour des recettes de participation des usagers, de la CARSAT et de la Collectivité de Corse de 90 000 €. Auxquels il faut ajouter 8000€ de participation contrat de Ville.

Service transport séniors

Il s'agit, d'offrir des solutions de déplacements à des personnes âgées isolées. Ce dispositif doit être modifié pour mieux répondre aux besoins des séniors. En effet, à ce jour le transport n'est assuré que les après midi et les véhicules ne permettent pas de transporter plus d'une personne à la fois. La nécessité d'acquérir un véhicule type minibus et de proposer du transport les matins est indispensable au développement de ce service. Le coût de fonctionnement est évalué à 50 000€. Une participation minimum est sollicité (1 à 2€ /trajets). Le contrat de ville participe à hauteur de 5 000€.



Investir sur un projet en faveur de la jeunesse

Deux axes sont à développer : Informer et communiquer sur l'offre existante et venir en appui des dispositifs existants

Actions en faveur des enfants et de la jeunesse représentent près de 3.5% du budget (78 000€)

Le CIAS agit à travers plusieurs partenariats développés avec les services ou associations ayant des actions spécifiques vers ces publics:

Partenariat avec la direction jeunesse de la Ville d'Ajaccio (orientation des adolescents)

Partenariat avec la CARSAT et CPAM (parcours santé jeune)

Partenariat avec la Collectivité de Corse- PMI/Planning Familial/ASE (Boutique puériculture)
Partenariat CIDFF (médiation familiale)

Enfin le CIAS met en œuvre deux dispositifs

La boutique puériculture

Ce dispositif est destiné aux familles ayant à leur charge des enfants de moins de 3 ans et bénéficiant d'un accompagnement social pour la prise en charge de leurs diverses problématiques. Ces familles peuvent ainsi acquérir du matériel de puériculture en ne payent que 10% de leur prix. Cette aide est accordée pour 3 mois renouvelable une fois, après évaluation de l'assistante sociale. 5 000€ seront consacrés cette année à ce dispositif pour les achats de produits et 15 000€ pour l'accompagnement social.

Le marché des jeunes

Cette manifestation réunie chaque année entre 300 à 350 enfants de 10 à 18 ans. Elle est très prisée par les jeunes qui trouvent dans un vaste espace qui leur est réservé, l'opportunité de vendre et d'acheter des biens de consommation courante. C'est également l'occasion pour informer les jeunes, les sensibiliser et générer du lien social. 12 000€ sont consacrés à sa réalisation.



Approfondir le diagnostic de territoire

Le CIAS va consacrer 2.5% de son budget à cette action, qui sera conduite en partenariat avec les services de la CAPA et plus particulièrement la Direction du Développement social.

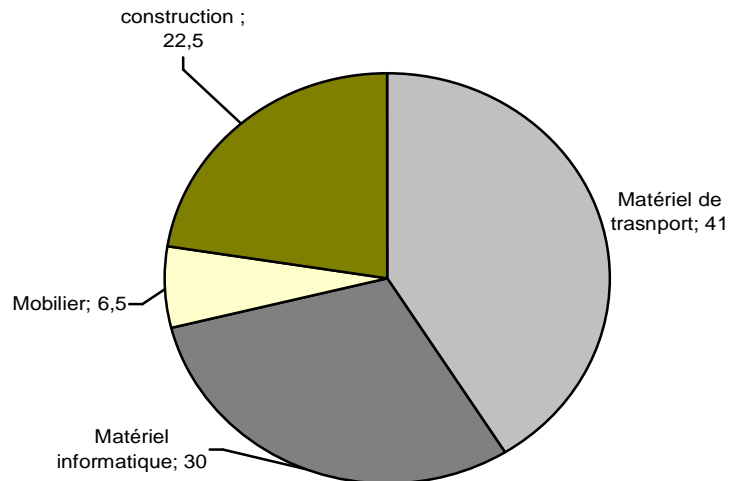
Le CIAS mobilisera un agent à temps plein et des moyens dédiés pour permettre d'Actualiser, d'approfondir et d'enrichir le diagnostic de territoire /Collecte de données et de créer des supports de lecture et de diffusion (fiches, annuaire....)

Les objectifs :

- " Connaître le territoire (ses forces et faiblesses, ses opportunités et menaces),*
- " Connaître son public (ses attentes, ses besoins, son possible engagement),*
- " Instaurer un dialogue entre tous ses acteurs,*
- " Eclairer et orienter les actions et projets pour le développement durable du territoire,*
- " Mieux informer le public et les partenaires*

“ Les moyens d’investissement

Structure des investissements



	CIAS (en euros arrondis)	CIAS (en %)
Matériel de transport	64 000€	41
Matériel informatique	47 000€	30
Mobilier	10 000€	6.5
Construction/réparations	35 000€	22.5
Total	156 000€	100

Ces moyens relativement faibles (de l’ordre de 156 000 €) sont disponibles pour l’acquisition de matériels informatiques (notamment un nouveau logiciel permettant la gestion de la totalité des activités du CIAS) et surtout les dépenses relatives à la maîtrise d’œuvre en vue de la réhabilitation des deux logements du 3 montée St Jean et de l’acquisition de Véhicules supplémentaires (minibus et véhicule réfrigéré). Ces dépenses seront compensées par un report de crédit et des subventions CARSAT et CAPA.

Pour conclure L’inscription des coûts relatifs à la réhabilitation des logements soit environ 310 000€ sera réalisée au BS. En effet, nous sommes en attente de l’arrêté d’attribution des fonds FEDER (qui devraient couvrir 80% de cette dépense) pour solliciter un emprunt auprès des organismes financiers. Des démarches et négociations ont déjà été menées en ce sens.